

Aide à domicile



^[1]En raison de votre âge, d'un handicap ou d'un problème de

santé, vous avez besoin d'être aidé dans les situations de la vie quotidienne (toilette, habillage, lever, coucher, linge, repas, courses, ménage, tâches administratives simples) ou pour des activités en lien avec la vie sociale et relationnelle (accompagnements, sorties) ? Vous pouvez faire appel aux services d'aide à domicile .

Il existe de nombreux services d'aide à domicile (établissements public, associations, entreprises) autorisés par le Conseil départemental ou titulaires d'un agrément. Ces services emploient les aides à domicile et assurent toutes les obligations et responsabilités d'un employeur., ils garantissent la continuité du service en cas d'absence de l'aide à domicile.

Sur la commune, il existe deux services auxquels vous pouvez faire appel : l'ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural) et l'ADPAH (Aide à Domicile aux Personnes Âgées et Handicapées). Ces services ont le même souci d'apporter la solution la plus personnalisée, d'évaluer les besoins, d'établir le dossier administratif et les demandes de prise en charge financière, et de préserver la relation avec les familles.

- **L'ADPAH** ^[2] est gérée par le Centre intercommunal d'action sociale du Pays Voironnais. Le service est certifié à la norme française (NF) « Service aux personnes » par l'AFNOR depuis 2012. Il garantit le développement constant de ses compétences dans la prise en charge et l'accompagnement du handicap et de la grande dépendance. Avec ses 35 aides à domicile intervenant sur la commune, la continuité des services est une priorité. Le service fonctionne 7 jours sur 7 de 8h à 20h.
- **L'ADMR** ^[3] est une association nationale avec pour soutien une fédération départementale. L'antenne locale est présidée par Jacqueline Caillat et animée par six bénévoles. 19 aides à domicile interviennent sur la commune de Voreppe mais aussi à Pommiers la Placette, St Julien de Ratz, La Buisse, Le Fontanil, Veurey-Voroise et Noyarey. L'ADMR a en outre la spécificité de s'adresser aux familles qui ont besoin de

surmonter des difficultés passagères ou de mieux organiser leur quotidien, notamment pour les gardes d'enfants. L'ADMR Voreppe/Pommiers est certifiée (NF) AFNOR depuis 2013. Elle gère un service prestataire et mandataire d'aide à la personne. Contact ADMR : 81 Grande Rue - Tél : 04 76 27 17 41, 9h-12h 14h 18h du lundi au vendredi 12h.

Le CCAS de Voreppe tient également à votre disposition la liste de tous les services d'aide à domicile agréés ou autorisés qui interviennent sur la commune de Voreppe et sur le territoire du Voironnais Chartreuse.

Des aides au financement des heures d'intervention sont possibles sous condition : Allocation personnalisée à l'Autonomie (APA), Aide sociale...

Renseignements:

- CCAS
- Hôtel de Ville - 1 place Charles de Gaulle - 38341 Voreppe cedex
- Tél. 04 76 50 81 26.
- Courriel : ccas@ville-voreppe.fr ^[4]

[Tweet](#) ^[5]



[Connexion](#)



[Flux RSS](#)



[Nous suivre sur Twitter](#)



[Mentions](#)

[légales](#)



[Contact](#)

Source URL: <https://www.voreppe.fr/article/aide-%C3%A0-domicile>

Liens

[1] https://www.voreppe.fr/sites/default/files/field/image/phlife-aid-002-008_A5.jpg?itok=GBCU71hj

[2] <http://www.adpah.fr/>

[3] <http://www.admr.org/structure/federation-admr-de-l-isere.html>

[4] <mailto:ccas@ville-voreppe.fr>

[5] <http://twitter.com/share>